Image not found or type unknown

un appartement situé bizzarrement

Par **graalien**, le **20/04/2011** à **15:45**

Bonjour,

je viens de me trouver confonté à un dilemme : En faisant une visite dans un logement pour une réparation, j'ai constaté que le locataire de ce logement devait passer par le commerce du rez de chaussé pour aller dans son appartement du premier étage!!!

En discutant avec le locataire,il me disait ne pas pouvoir obtenir l'aide de la C.A.F. (il a 1 enfant dont il a la garde) car le ogement n'était pas en regle, du fait de devoir passer par ce commerce, dont-il posséde les clefs pour aller et venir à sa guise. (il faut que le commercant ait une certaine dose de confiance)...

Est-ce vrai que ce type de logement (rare) prive le locataire de ses droit de C.A.F.?

Par **graalien**, le **22/04/2011** à **09:02**

Je relance ma question car la situation de cette famille devient précaire : risque d'expulsion si il s'avèrait que ce n'est pas possible d'habiter un logement dont le seul passage pour entrer ou sortir est le magasin du rez de chaussée.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés